Bloc-Notes veveysan

P.P. N° 149

Organe officiel du
Parti Socialiste Veveysan
38e année
Tirage: 9'500 exemplaires

8 avril 2005
Case postale 855
1800 VEVEY 1
CCP 18-6390-3

http://ps-veveysan.ch

Edito
Renvoyons les imposteurs ! page 2

Actualité veveysanne
- Rue du Conseil page 3

Elections communales
- Dans onze mois, nous allons gagner
- Y a-t-il un avocat à l'Hôtel de Ville ?

page 4

Elections communales
- Bien loin des préoccupations des Veveysans

page 5

Votations cantonales
- Loi sur les EMS: les aînés à la ca(i)sse !

page 6

Votations cantonales
- 4 décrets fiscaux pour demander un effort aux plus riches

page 7

Unia, le Syndicat interprofessionnel
page 8

Edito

Renvoyons les imposteurs !

Eric GAVIN
Horticulteur-Paysagiste
Coprésident section PS Vevey
Conseiller communal

Lors de la séance du Conseil communal du 3 mars 2005, le groupe socialiste a combattu avec succès une nouvelle tentative de la SIC d'attenter aux conditions de travail des employé-e-s des grands magasins. Le syndicat UNIA a bien sûr contribué à cette victoire. Jean-Paul Rossier, secrétaire régional, explique les enjeux de la branche en dernière page.

La majorité de droite de la Municipalité qui proposait ces prolongations d'horaire montre une nouvelle fois tout l'intérêt qu'elle porte aux conditions de travail et d'existence de nombreux Veveysans.

Par contre, livrer leur ville aux promoteurs, la réduire à son seul aspect de centre commercial et favoriser fiscalement les plus riches, voilà ce qui se cache derrière la peur, entretenue à dessein auprès de la population, d'une dette exagérément grossie, devenue tout à coup cataclysmique, honteuse et dont la responsabilité ne lui incomberait en aucune façon. Mais pourtant, c'est bien la même majorité qui est responsable depuis des décennies de la gestion financière de notre ville ! D'autre part, un économiste vous dirait qu'une dette, cela s'analyse et se gère, et que la nôtre contient une part importante qui est productive.

Quand, politiquement, on vise à solliciter chez le citoyen ses réactions émotives plutôt qu'à susciter son adhésion à une véritable action politique, quand on exagère ou qu'on dissimule, qu'on exploite la peur de l'étranger, la peur de l'impôt, la peur de l'insécurité ou la peur de la dette, c'est toujours lui manquer de respect et vouloir le manipuler. Une majorité de Veveysans sont ainsi trompés. La tromperie a assez duré. Il est temps de renvoyer les imposteurs.

E. G.

Recommandations de vote du Parti Socialiste Veveysan pour le 17 avril 2005

Votations cantonales

- **Loi sur les EMS, qui comporte des défauts rédhibitoires** **NON**

Mais 4x OUI aux décrets fiscaux, qui ne touchent surtout les contribuables aisés:

- **Modification du barème de l'impôt sur les gains immobiliers** **OUI**
- **Impôt extraordinaire sur la fortune** **OUI**
- **Impôt extraordinaire sur la dépense** **OUI**
- **Diminution de la déduction des intérêts d'épargne** **OUI**

Bloc-Notes veveysan

fondé en 1967

Editeur responsable:
Eric Gavin

Rédacteur:
Laurent Ballif

Réalisation graphique:
Madeleine Morvan

Impression:
Rapide Offset Service, Ecublens

Paraît 3-4 x par année

Ont participé à ce numéro:
Denise-Claire Aubort
Daniel Beaux
Pierre-Alain Dupont
Eric Gavin
Jean-Paul Rossier

Abonnement: 15 francs

Abonnement de soutien: ce que vous pouvez.

CCP: 18 - 3391 - 7

Actualité veveysanne

Denise-Claire AUBORT
Employée de commerce
Conseillère communale

RUE DU CONSEIL

> Séance du 2 décembre 2004 (19h30) (télévisée)

Cette séance a pour principal but d'étudier le budget 2005. Au poste «indexation des traitements au 01.01.2005», **I.P. Moser (S)** suggère une pleine indexation des salaires; la Municipalité envisage une indexation à 0.8% mais, depuis le choix de ce chiffre, l'inflation a pris l'ascenseur et le chiffre de référence (fin novembre) sera d'environ 1.5%. Il rappelle que l'indexation n'est pas une augmentation de salaire, mais sert à maintenir le pouvoir d'achat du personnel d'une année à l'autre. Le conseiller radical **J.-Y. Marchesi** demande une annulation pure et simple de l'indexation pour cette année. Après explication de la Municipalité indiquant que le montant de 0.8% est un compromis entre la pleine indexation et pas d'indexation du tout, le Conseil refuse à la fois l'amendement du groupe radical et celui du groupe socialiste. Le personnel communal recevra l'indexation de 0.8% prévue par la Municipalité.
Fin de la séance: 22h40

> Séance du 9 décembre 2004 (19h30)

Un grand nombre de préavis sont déposés, qui doivent passer en commission avant d'être discutés et votés au Conseil.
Cette dernière séance de l'année se termine à 21h55

> Séance du 27 janvier 2005 (télévisée)

Comme le Président élu a déménagé à La Tour, le vice-président prend en charge la séance pour organiser son remplacement. Le Mouvement pour le Socialisme présente M. JP. Boillat, qui est élu par le Conseil.
Lors de cette séance, le préavis sur le transfert de la bibliothèque dans les locaux de l'ex-Insolite est accepté. La rénovation et l'extension du musée Jenisch, par contre, sont retardées car la nouvelle équipe du musée envisage une autre solution que celle annoncée dans le préavis d'intention initial.
La demande de crédit pour la démolition des bâtiments des colonies de vacances des Monts-de-Corsier est une réponse partielle à la motion de 1981 (!) de **Christiane Oguey (S)**. La discussion porte une fois de plus sur le mauvais état des lieux, qui sont dangereux pour les occupants. Le rapport est accepté tel quel, le projet de reconstruction d'un refuge étant maintenu mais reporté à plus tard.
Le préavis sur la rénovation de la Flèche du clocher de l'église catholique Notre-Dame est accepté sans discussion. Par contre, le rapport sur le crédit pour le renouvellement des arbres, la réfection des trottoirs et la rénovation de l'éclairage public du bd St-Martin a donné lieu à une proposition d'**I.-P. Moser (S)**. Il ne conteste pas la nécessité de réaliser ces travaux mais souhaite en diminuer le montant de 30'000 francs. **M. P. Ducraux, Municipal**, relève que cette somme peut parfaitement ne pas être utilisée en entier et que, d'autre part, l'ensemble des arbres agrémentant cette avenue sont malades et demandent à être remplacés. L'amendement est rejeté et la proposition est acceptée sans modification.
Serge Ansermet (S) dépose une interpellation à propos de l'entreprise Compost Chablais Riviera SA. **Mme M. Burnier, Municipale**, répond immédiatement au moyen de nombreux chiffres que l'on peut trouver sur le site vevey.ch, conseil communal, procès verbal de la séance.
Fin de la séance: 23h25

> Séance du 3 mars 2005 (20h00)

Interpellation de **D. Beaux (S)**, qui s'inquiète des possibilités de collision entre la profession de **M. D. Rigot**, avocat, et sa fonction de Syndic, ainsi que de ses déclarations rapportées par la presse à propos du soutien de la ville au Basket.. Une réponse écrite sera faite par la Municipalité. Notre camarade développe une 2e interpellation à propos de l'aide versée par la commune après le désastre du Tsunami pour savoir si cette aide a été prélevée sur le poste des aides versées chaque année à diverses associations caritatives, auquel cas il faudrait la compenser. Il lui est répondu que non, que ce montant a été prélevé sur le poste «aide en cas de catastrophe».
A propos de la vente d'actions CVE (Compagnie Vaudoise d'Electricité). **M. Martin (S)** aimerait être sûr que cette vente ne menace pas la volonté des pouvoirs publics vaudois de rester majoritaires dans le capital action. **M. le Syndic D. Rigot** répond que la constitution d'un «noyau dur» a permis de garantir que plus de 50% des actions resteront en mains publiques. **S. Ansermet (S)** s'inquiète du signal que peut représenter une telle vente alors qu'on sait la volonté de certains de privatiser ces services publics, ce qui exposerait le simple consommateur à une flambée des prix sous l'influence des lois du marché. Il conteste également que ce soit nécessaire pour rénover la Salle del Castillo, qui est une dépense d'entretien et non un investissement, ce en quoi il se trouve en contradiction avec **V. D'Angelo (S)**, qui approuve cette affectation. Après une longue discussion, le Conseil, pour garantir le maintien de la CVE en mains publiques, décide de rajouter une conclusion précisant que les actions nominatives seront conservées par la commune.
Les horaires d'ouverture et de fermeture des magasins ont provoqué un débat long et houleux. Le **groupe socialiste** s'oppose clairement à une prolongation de l'ouverture quotidienne et de l'horaire spécial du jeudi, et refuse une ouverture un dimanche de décembre au lieu d'une nocturne. Grâce à un vote à bulletin secret, le Conseil s'oppose à la première proposition et opte pour le statu quo à une voix de différence ! Par contre, il admet l'ouverture dominicale en décembre (ce qui est illégal et sera contesté par les syndicats) et l'ouverture prolongée en soirée pour les magasins tenus par les membres d'une même famille.
Séance levée à 23h35

D. A.

Elections communales 2006

Dans onze mois, nous allons gagner

C'est à mi-mars 2006 déjà que se déroulera la première manche des premières élections organisées selon les règles de la nouvelle Constitution. Les nouveautés sont importantes: droit de vote et d'éligibilité pour les étrangers établis, durée de législature portée de 4 à 5 ans, diminution du nombre de conseillers communaux (c'est en tout cas en projet dans une loi à voter cette année). Dans certains villages des environs, on devrait aussi voir le système proportionnel remplacer la majoritaire pour l'élection, ce qui va donner une véritable représentation aux minorités étouffées par la chappe de plomb du «bon bord» !

Pour nous, malgré les incertitudes dues à l'élargissement du corps électoral, il est temps de montrer notre solidité et notre force de conviction face à des partis morcelés, divisés et incapables d'offrir une vision claire de la ville. Des forces politiques nouvelles émergeront peut-être de ces tiraillements, mais cela ne nous détournera pas de notre objectif prioritaire: montrer que le choix majoritaire de 2001 qui avait porté à la syndicature celui que ses supporters appelaient «un homme neuf» n'était en réalité que le recyclage de la fraction la plus réactionnaire et ringarde du parti radical. Et ce ne sera pas Vevey Libre qui nous contredira !

» Y a-t-il un avocat à l'Hôtel de Ville?

L'interpellation socialiste met le doigt où cela fait mal !

Daniel BEAUX
Conseiller communal

Le Parti socialiste veveysan a fait preuve de patience à propos de l'affaire de mobbing impliquant la commune de Vevey. La Municipalité avait promis de donner toutes les explications nécessaires au moment du crédit d'apurement dès le début de 2005. Comme les choses n'ont toujours pas bougé, nous avons décidé de mettre le doigt sur certains dysfonctionnements en déposant une interpellation très mal reçue par les radicaux orthodoxes du Conseil lors de la séance du 3 mars. Le texte ci-dessous est une présentation de cette interpellation.

L'affaire de mobbing qui a valu à la Commune de Vevey d'être condamnée à indemniser une ex-employée soulève toute une série de questions de principe relativement à l'ambiguïté, voire au conflit d'intérêts qui peut exister dans des cas où un membre de la Municipalité, de surcroît le Syndic, porte la double casquette de Président de l'exécutif et d'avocat de la collectivité publique, rémunéré par celle-ci, ou d'avocat d'une entité qui bénéficie, sous une forme ou sous une autre, d'un engagement financier de la Commune.

A cet égard, le mandat d'avocat du Syndic en qualité de conseil du Riviera Basket est également mis en cause s'agissant des garanties financières données publiquement par l'avocat-syndic à son client.

Alors que les importants montants en jeu n'ont toujours pas fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire, on ne peut que s'interroger sur la légèreté avec laquelle la Municipalité a cru pouvoir balayer l'interpellation de M. Boillat portant sur ces questions, de même que sur le soutien qu'elle a publiquement apporté au Syndic. Conformément à la Loi du 24 septembre 2002 sur l'information, l'intérêt public commande que toute la transparence nécessaire soit garantie dans des situations où des conflits d'intérêts peuvent exister entre l'activité privée ou professionnelle d'un membre de la Municipalité et la fonction publique qu'il exerce. La Municipalité doit dès lors informer le Conseil communal au sujet de la gestion du contentieux concernant notamment le licenciement d'un fonctionnaire et des modalités de celle-ci.

Dès lors, le groupe socialiste a donc posé à la Municipalité les questions suivantes :

1. Quelles sont les règles suivies par la Municipalité en matière d'attribution de mandats à l'un de ses membres (...)?

2. Quel est le montant des honoraires d'avocat versés par la Commune depuis le début de la législature à Me Rigot et aux associés de son Etude ?

3. Quel est le contrôle exercé sur le bien-fondé et la quotité des honoraires versés à un membre de la Municipalité au moyen des deniers publics, notamment dans l'hypothèse où le mandataire concerné dirige de surcroît la direction des Finances?

4. Dans l'affaire du contrat de travail, le membre de la Municipalité qui s'était vu confirmer dans son mandat en tant qu'avocat s'est-il abstenu de prendre part aux délibérations d'une affaire le concernant, conformément au Règlement de la Municipalité?

5. La Municipalité envisage-t-elle de faire examiner par un expert extérieur la question de l'éventuelle responsabilité de son mandataire (...)? Dans la négative, la Municipalité est invitée à indiquer sur quels éléments objectifs elle se fonde pour ne pas se poser plus avant la question de la responsabilité de son mandataire dans cette affaire.

6. Comment la Municipalité apprécie-t-elle la situation dans laquelle elle se trouve face au Riviera Basket dont l'avocat mandaté à titre privé donne apparemment des garanties financières aux créancières de sa cliente en sa qualité de Syndic de la Ville?

Elections communales 2006

Le Syndic a lancé la campagne électorale
Bien loin des préoccupations des Veveysans

Comme on ne prête qu'aux riches, 24 Heures dans son édition du mercredi 2 mars 2005, a consacré une pleine page à une interview du Syndic de Vevey, le radical Dominique Rigot. On y apprend essentiellement que Vevey pourrait être n'importe quelle ville à majorité de droite où les Bernard Nicod et les Christian Constantin ont un bel avenir d'assainissement et d'enrichissement devant eux. Ils auraient tort de ne pas profiter des bras grand ouverts que le syndic et sa majorité travailleuse tendent vers eux, au mépris de toute vision politique incluant les dimensions sociale, culturelle et historique de la ville. C'est faire peu de cas également de la qualité de vie des Veveysans qui, eux, sont les cellules de «l'organisme vivant» de la communauté, expression que Monsieur Rigot emploie pour désigner les infrastructures !

Où sont-ils les Veveysans dans ce discours à la gloire de son auteur ? Pour une grande majorité d'entre eux, ce ne sont pas la dette de la commune, ni l'insécurité subjective ou objective ou encore la réhabilitation du Château de l'Aile qui posent problème, mais bien leur propres difficultés financières ou la précarité et les conditions de leur place de travail, ou encore la qualité de leur cadre de vie. Que l'on habite Quai Maria-Belgia ou Avenue du Général-Guisan n'implique pas, par exemple, les mêmes besoins en espaces publics où se délasser !

On cherchera en vain une mention des difficultés de beaucoup de ses administrés, une trace d'empathie dans ce portrait d'un élu qui, entre autres exemples, a commencé par refuser le maigre financement demandé pour le projet Gingko.

Par contre, il faut laisser construire, et tant pis si le patrimoine fout le camp (au mieux s'effondre): la justice statue et la classe politique, nantie d'une courte majorité, s'en lave les mains. Aujourd'hui c'est Simplon 30, hier Maria-Belgia et demain, à qui sera le Jardin du Rivage ? Pauvres Veveysans !

Oui ! pauvres Veveysans, à qui un syndic parle densification sans trop savoir ce que ça implique, avec qui ce syndic partage ingénument son rêve d'un arc lémanique californien... alors que notre vie à nous, Veveysans laborieux, est à l'échelle de la région, où nous souhaitons trouver des appartements pas trop chers pour nos familles et des espaces préservés pour nous délasser.

Ce portait nous montre un syndic qui plane au-dessus des contingences, qui escamote les problèmes et qui jamais ne se confronte à la réalité de l'existence de ses nombreux administrés ouvriers, étrangers, employés subalternes, vendeuses ou encore enseignants, animateurs sportifs ou culturels, qui se fichent du «potentiel à valoriser» mais qui ont besoin d'une grande salle, de jardins publics, d'infrastructures communautaires, et qui ont droit à des conditions d'habitat, de travail ou de loisirs décentes.

Eric Gavin

Ci-dessous, le texte complet de l'appréciation du PS Vevey sur le Syndic Rigot, raccourci pour publication dans 24H.

Un Syndic pour tous ?

Au jeu de l'opportunisme électoral et médiatique, Monsieur Rigot est fort puisqu'une campagne bien ciblée l'a propulsé syndic de notre ville. Mais aujourd'hui, est-ce la règle de s'approprier les quelques succès et le travail d'un collège municipal ? Sachant que les deux municipaux socialistes Laurent Ballif et Pierre-Alain Dupont y représentent une tendance forte ?
Un bon syndic est un rassembleur. Avec son style dirigiste et arrogant, Dominique Rigot n'a eu de cesse de diviser, d'abord son propre parti, puis le Conseil communal, et enfin la population veveysanne (par une proposition aussi abrupte que maladroite de milice privée). Il ne s'est jamais affirmé comme celui dont on pourrait dire: «C'est notre syndic».
Si le personnage est sympathique par son humour, ses gros cigares et ses grosses voitures, je doute qu'une majorité de Veveysans s'en sentent proches. Pour ma part, je souhaiterais plutôt un syndic se déplaçant à vélo et dans l'ombre duquel ne se cachent pas des intérêts autres que publics !

Eric Gavin,
co-président du PS Vevey

Votations cantonales

» Loi sur les EMS: les aînés à la ca(i)sse !

Pierre-Alain
DUPONT
Directeur EMS
Municipal

Décidément, il reste préférable d'être jeune, beau et bien-portant plutôt qu'âgé, malade et dépendant. Ou, en version actualisée par le projet de loi sur les EMS : quand l'Etat de Vaud a mal à ses finances, c'est aux résidents, au personnel et aux communes de trinquer. Ainsi l'Etat économise en reportant sur d'autres, l'exploitant privé d'EMS continue à s'octroyer des bénéfices pour lui durant au moins encore 10 ans, les communes subissent une pression à la hausse de leurs impôts par un gonflement de leur part sur la facture sociale que leur adresse le canton. Pas étonnant dès lors qu'au Grand Conseil seuls 73 députés ont voté pour, 72 ont voté contre et 20 se sont abstenus (! !). Encore moins surprenant que plus de 35'000 signatures aient été recueillies par 3 comités référendaires. Reprenons quelques éléments de ce gâchis.

Il y a eu plusieurs éléments déclencheurs pour ce projet de loi. D'une part, il s'est agit de trouver une réponse législative suite à différents scandales qui ont secoué le monde des EMS vaudois il y a quelques années. Le contrôle cantonal des finances et une commission d'enquête parlementaire avaient donné des recommandations qui ont été reprises dans la loi. Le fait de donner plus de moyens légaux pour contrôler la gestion des EMS par l'Etat est justifié dans un secteur qui est largement subventionné par les pouvoirs publics. C'est l'aspect positif. L'autre élément déclencheur est la volonté de reporter sur les résidents le coût des infrastructures immobilières des EMS; ce coût a été appelé «loyer». L'Etat s'était déjà essayé dans ce report mais, suite à des recours juridiques, c'est par dizaines de millions qu'il a ensuite dû rembourser les résidents, voire leurs héritiers. La base légale était insuffisante !

Est-il juste de chercher à faire payer l'entier des coûts générés par un hébergement en EMS à ceux qui doivent y recourir pour des raisons de santé (ce n'est jamais un choix mais une situation inéluctable qui y mène)? En sachant que le prix de pension actuel est déjà de plus de fr.4'000.- par mois, est-il indispensable de rajouter encore fr.1'000.– à fr.1'500.–, alors que seuls 20% des résidents seront capables de payer un tel prix, les autres devant être aidés par les régimes sociaux ? Qui dit régimes sociaux dit facture sociale, payée aussi par les communes qui pourtant, pour plusieurs d'entre-elles, ont déjà contribué financièrement à la construction d'EMS sur leur territoire. Et que dire du contribuable qui a fait l'effort fiscal pour construire un EMS et qui se voit maintenant taxé par un «loyer» alors qu'il en a besoin. Cela ressemble furieusement à de la double facturation ...

Mentionnons encore le programme d'économies drastiques qui a été imposé aux EMS (diminution de personnel) en même temps que la loi est proposée. Ce serait donc un prix plus élevé à payer pour obtenir moins de prestations. Quant au personnel soignant et hôtelier, il n'a qu'à travailler plus pour un salaire moyen largement connu pour être très bas.

La seule réponse possible : un refus de cette loi pour exiger un nouveau projet de loi-cadre. L'hébergement médico-social mérite considération et non un technocratique report de charge. Le niveau de prestations pour nos aînés doit être défini. Il en va du respect de ceux qui ont bâti notre société. Un défi pour une collectivité qui devra résoudre les problèmes engendrés par le vieillissement démographique.

P.-A. D.

AVIVO

- Les citoyens en ont assez de voir les services publics ou parapublics se démanteler.
- les mêmes citoyens en ont assez de passer toujours plus à la caisse pour moins de prestations.
- les mêmes citoyens, encore, sont choqués que les plus fragiles des aînés, soit ceux qui sont dépendants, se voient ponctionnés d'un loyer supplémentaire en EMS pouvant aller jusqu'à fr.1'500.- par mois.
- Et enfin, nous en avons tous assez que l'âge de la retraite soit souvent considéré comme une charge sociale et/ou médicale.

AVIVO – Fédération vaudoise des retraités – UREV – USV

Votations cantonales

Quatre décrets fiscaux pour demander un effort aux plus riches

La droite dure entend ramener le canton à l'équilibre en imposant des économies, mais sans respecter l'accord tacite prévoyant un tiers de recettes nouvelles. Le projet de budget 2005 du Conseil d'Etat accepté par la majorité du Grand Conseil prévoyait quatre mesures fiscales. Elles devaient rapporter 45 millions, face à près de 200 millions d'économies.

Mais après le recours au Tribunal Fédéral de décembre dernier, il a fallu rédiger d'urgence 4 décrets spécifiques, eux aussi acceptés par le Grand Conseil. Les groupements patronaux se sont alors mis en branle et ont réussi à crier suffisamment fort pour faire aboutir les 4 référendums, ce qui nous vaut cette quadruple votation sur des sujets fiscaux du 17 avril prochain.

- Le Parti socialiste vaudois appuie totalement les 4 mesures fiscales, visant des gens peu touchés par les difficultés actuelles. Nous disons donc OUI à l'augmentation de l'impôt:

- sur les gains immobiliers, qui frappe la revente rapide d'un immeuble et donc la spéculation immobilière;

- sur la fortune, qui touche les contribuables déclarant plus de 50'000 francs de fortune (5% d'augmentation);

- des étrangers bénéficiant du régime de faveur de l'imposition selon la dépense (4% d'augmentation);

- sur les intérêts touchés par les épargnants (maximum 200 francs par contribuable, au lieu de 1500 francs aujourd'hui).

Pour ces 4 objets, il n'est pas question que l'ensemble des contribuables soient ponctionnés alors que la mesure cible des privilégiés. Si ce n'est pas eux qui paient ces 45 millions d'impôts aujourd'hui, demain, ce sera la très grande majorité d'entre nous qui devront passer à la caisse: d'ici peu, par une augmentation généralisée de l'impôt cantonal, et cette année déjà par des nouvelles baisses de prestations.

Il n'y a pas de symétrie des sacrifices !

Ceux qui tirent la langue: depuis 15 ans on assiste à une baisse des salaires, à une baisse des subsides à l'assurance maladie, à une baisse dans les prestations sociales, à la suppression d'hôpitaux, à l'augmentation de la pénibilité du travail, à la baisse de subventions dans les transports publics.

Ceux qui s'enrichissent: en 10 ans, le nombre de millionnaires a doublé. Les déficits publics ont explosé. Selon le grand argentier radical Pascal Broulis, les cadeaux fiscaux ont coûté 2,5 milliards à la collectivité, les syndicats du secteur public parlent de 3,6 milliards. Le travail de chacun d'entre nous sert de plus en plus à enrichir le patronat et les grands actionnaires.

Le canton de Vaud est un paradis fiscal et le restera

Savez-vous que le canton de Vaud figure parmi les cantons dont la charge fiscale revenu-fortune est la moins forte ? 7 des 10 plus grandes fortunes romandes habitent le canton de Vaud et la perspective décoiffante d'une hausse d'impôt sur la dépense n'a pas empêché un multimillionnaire, Jean-Louis David, de venir s'y installer récemment. Cela prouve bien que les contributions supplémentaires demandées aux riches n'ont pour eux qu'une importance négligeable !

Les petits contribuables ne seront pas touchés

Les opposants aux décrets fiscaux vous font croire que c'est surtout vous qui passerez à la caisse. Mais regardez bien votre situation financière avant de les croire...

- L'impôt sur la dépense ne touche que 1'100 riches étrangers sans activité lucrative en Suisse.

- L'augmentation de l'impôt sur la fortune est pour deux tiers à la charge des 9'000 Vaudois les plus riches et ne concerne pas du tout les petites fortunes.

- La majorité des contribuables ne sera pas touchée par la diminution de la déduction sur les intérêts d'épargne. Celle-ci ne touche que 25% d'entre eux et la plupart du temps très faiblement. 15 francs annuels pour 40'000 francs d'épargne pour un célibataire. Seuls les gros épargnants seront réellement concernés.

- Seuls les spéculateurs seront concernés par l'impôt sur les gains immobiliers. Cet impôt va toucher avant tout les possesseurs d'immeubles qui revendent avec profit.

La grande majorité de la population a intérêt à voter **4 x OUI** à des augmentations d'impôts ciblées sur les plus riches. Elle contribuera ainsi à sauver un service public indispensable à toutes et à tous.

C'est EUX aujourd'hui, ou NOUS demain.

Atelier de flashage
Conception - graphisme
Numérisation - retouche
Impression numérique
FLASH AND GO !
pour faire bonne impression!
Rue J.-J. Rousseau 4 • 1800 Vevey
Tél. 021 921 61 88 • Fax 021 921 62 05
flashandgo@bluewin.ch

UNIA
Le Syndicat.

1er Mai 2005

Unia, le syndicat interprofessionnel

Issu de la fusion des syndicats SIB, FTMH, FCTA, Unia est avec ses 203 000 membres et près de 100 secrétariats la première organisation syndicale de Suisse. Ainsi les CCT négociées par Unia régissent les conditions de travail de près d'un million de personnes. Le regroupement des anciennes associations de branche pour former le syndicat interprofessionnel Unia répond aux changements de professions toujours plus fréquents. Outre ses bastions traditionnels que sont la construction, l'industrie et les arts et métiers, Unia est le syndicat qui enregistre la plus forte progression dans les services.

Unia lutte avec ses membres pour les intérêts de l'ensemble des travailleuses et des travailleurs, ainsi que des employés. Le syndicat élabore des conventions collectives de travail (CCT) modernes et s'engage pour une meilleure législation sociale. Il défend les intérêts de tous, de la main-d'œuvre non qualifiée au personnel d'encadrement, et offre aux membres son assistance, une protection juridique et d'autres services professionnels. Ajoutons qu'Unia gère la plus grande caisse de chômage de Suisse.

Unia défends des valeurs essentielles telles que des conditions de travail équitables, une sécurité sociale de base pour tous, la solidarité internationale et un système économique plus respectueux des besoins individuels. Unia est aussi le syndicat des employé.e.s du secteur tertiaire : vente, hôtellerie-restauration, bureaux, transports routiers, sécurité, etc.

Unia Vaud
Jean-Paul Rossier
Secrétaire de la Section Riviera-Est vaudois

Un syndicat pour les vendeuses et vendeurs

Pour le personnel de la vente, la pression sur les conditions de travail est permanente. En effet, cette branche n'a pas de convention cadre, donc pas de conditions salariales minimales, pas de temps et d'organisation du travail de travail garantis. D'autre part, agissant sous la pression des grands distributeurs, les parlements fédéraux, cantonaux et communaux tentent régulièrement d'introduire par « saucissonnage» le travail du dimanche. Récemment par un référendum national, Unia s'est opposé à l'extension des ouvertures dominicales dans les gares et donc à la remise en question du dimanche comme jour de repos.

La guerre des prix fait rage dans le commerce suisse de détail. Depuis des mois, médias et discounters nous font miroiter des baisses de prix de l'ordre de 10, 20, voire 30%. Il est évident qu'il existe des exemples de prix surfaits, dont les seuls bénéficiaires sont une poignée de multinationales et d'importateurs, et qu'il convient de les baisser

Ce que l'on ne dit pas dans ce débat, c'est que ce sont les employées et employés du commerce de détail qui vont payer le prix fort pour la politique des bas prix.

Les prix élevés pratiqués en Suisse ne sont nullement imputables aux salaires : par exemple, il est avéré que, dans le commerce de détail, le coût du travail a tendance à être plus élevé en Allemagne qu'en Suisse. Mais la guerre des prix incite les entreprises à comprimer les coûts partout où cela est possible, notamment dans le domaine des salaires. Déjà fort modestes, les salaires de base ne sont pas les principaux visés. C'est sur la masse salariale globale que l'on veut rogner, et cela grâce à une réduction du volume du personnel, laquelle passe, par exemple, par la transformation de postes à plein temps en postes à temps partiel. En 2004, la somme globale des heures de travail effectuées dans le commerce de détail suisse a diminué de 2,4%, ce qui équivaut à la suppression de 8000 postes de travail.

C'est pourquoi, Unia déclare ouvertement la guerre à la politique des bas prix pratiquée sur le dos du personnel ! Les employées et employés du commerce de détail n'ont pas à faire les frais de la nouvelle offensive des «hardiscounter».

Comme pour tous les autres salariés, le personnel du commerce de détail doit rejoindre rapidement le syndicat Unia, tant les conditions de travail vont être soumises à forte pression ces prochaines années et seule une défense collective à travers une CCT cadre nationale pourra leur garantir des conditions de travail acceptables.

N'HÉSITEZ PLUS !
Nous avons besoin de vous ! Venez nous rejoindre.

Nom/prénom : _____

Adresse complète : _____

_____

Parti Socialiste Veveysan, Case postale 855, 1800 Vevey 1
Un entretien ? téléphonez au 021 921 54 31

IMPRIMERIE
ROS
Rapide Offset Service SA
Chemin de la Forêt 14 1024 ECUBLENS
Tél. 021 636 36 10 • Fax 021 636 36 11
e-mail: bbircher@worldcom.ch
votre imprimeur